

Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (DETISF)

décret n° 2006-250 du 1er mars 2006, arrêté du 25 avril 2006 ,
circulaire n°DGAS/SD4A/2006/374 du 28 Août 2006

le métier

1. définition

Le technicien de l'intervention sociale et familiale effectue une intervention sociale préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement et à créer ou restaurer le lien social.

Il accompagne et soutient les familles, les personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, les personnes âgées, malades ou handicapées. Ces interventions s'effectuent au domicile, habituel ou de substitution, dans leur environnement proche ou en établissement.

2. compétences

Pour exercer ce métier, il faut avoir des aptitudes pour les différentes activités et questions de la vie quotidienne, une capacité d'adaptation, le sens des relations humaines, une volonté d'ouverture aux autres et de soutien dans le respect de leur personnalité, une bonne santé et un bon équilibre personnel.

3. lieux d'exercice

Le technicien de l'intervention sociale et familiale exerce dans des associations d'aide à domicile ou dans des organismes comme les Centres d'Aide Familial, Associations Familiales d'Aide à Domicile, des établissements ou services sociaux et médico-sociaux (foyers de l'enfance ou résidences pour personnes âgées) etc., mais aussi CAF, MSA, directions d'action sociale (Conseil Général).